



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et Messieurs les professeurs de
mathématiques – physique-chimie

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des lycées professionnels et SEP,
publics et privés sous contrat

Besançon, le 5 septembre 2016

Rectorat
Inspection de l'Éducation Nationale

Objet : lettre de rentrée 2016

Dossier suivi par

Fabrice PEYROT
IEN mathématiques – physique-chimie

Mél.
fabrice.peyrot@ac-besancon.fr

Mél. secrétariat
ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr

Téléphone
03 81 65 74 51

10 rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Cette lettre de rentrée me donne l'occasion de souhaiter la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie¹, dont les lauréats des concours de recrutement. Elle me permet également de vous remercier tout particulièrement pour votre active participation aux différents travaux d'examen de la session 2016. Un bilan des résultats de certains examens sera prochainement adressé à tous les établissements.

La circulaire de rentrée 2016² et le projet académique 2015-2019³ orientent notre action commune sur le territoire franc-comtois. Les trois grands axes du projet académique sont :

- assurer un parcours de réussite à chaque élève ;
- accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation.

La mise en œuvre de la réforme du collège fera l'objet d'une attention particulière de ma part pour ce qui concerne les classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel. L'accompagnement de cette mise en œuvre se poursuivra dans le cadre du plan académique de formation et par la diffusion des informations et ressources spécifiques à la classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (sujets zéro de la série professionnelle du diplôme national du brevet...) sur le site disciplinaire académique.

J'attire une nouvelle fois votre attention sur les arrêtés et circulaires suivants, qui ont déjà été présentés sur le site disciplinaire académique :

- l'arrêté du 8 février 2016⁴, spécifique aux nouveaux programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel, entre en vigueur en ce mois de septembre 2016 ;
- l'arrêté du 3 mars 2016⁵ précise les nouvelles unités qui sont créées pour le brevet professionnel et fournit les définitions des épreuves correspondantes ; cet arrêté étant applicable à partir de la session d'examen 2018, des évaluations certificatives doivent être organisées en première année, dès cette année scolaire, pour les candidats soumis au contrôle en cours de formation ;
- les deux circulaires du 29 mars 2016⁶ présentent les dispositions qui visent à mieux préparer les élèves de première année de CAP et de seconde professionnelle à leur parcours dans l'enseignement professionnel, à mieux accompagner la transition entre le collège et le lycée professionnel et à développer une orientation plus progressive et réversible ;
- l'arrêté du 11 juillet 2016⁷, relatif aux épreuves du diplôme intermédiaire passées dans les classes préparatoires au baccalauréat professionnel, entraîne la fin des évaluations certificatives en classe de seconde professionnelle dès cette année scolaire (où aucune modification n'est apportée aux autres évaluations certificatives) pour les candidats soumis au contrôle en cours de formation ; pour ces mêmes candidats, les évaluations certificatives du diplôme intermédiaire (CAP et BEP) devront avoir lieu en première professionnelle à compter de septembre 2017 : dans chaque valence, une situation d'évaluation sera proposée pendant quarante-cinq minutes environ et sera notée sur 20 ;
- l'arrêté du 19 juillet 2016⁸, relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale, entre en application à la session de juin 2017.



Les réunions d'équipe(s) disciplinaire(s) et les visites d'inspection et d'observation me permettront de faire le point sur l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie dans vos classes, pour ce qui concerne la formation et l'évaluation. La grille nationale d'évaluation et, plus généralement, l'évaluation par compétences feront à nouveau partie de mes principaux champs d'observation.

2/2

Vous avez la possibilité de vous inscrire à des modules du plan académique de formation 2016-2017⁹, avant le soir du 15 septembre prochain. Des formations d'établissement(s) seront organisées sur des thématiques disciplinaires et transversales. Des groupes de travail thématiques verront le jour et permettront l'élaboration et la diffusion de ressources. Je vous invite à participer à plusieurs journées de formation, notamment à celles qui permettent de renforcer la transmission des valeurs de la République à l'École.

Différents événements scientifiques et culturels se dérouleront, au niveau national, pendant cette année scolaire : Fête de la science, Semaine des mathématiques... En Franche-Comté, la troisième édition du concours disciplinaire académique aura lieu en mars 2017 et sera proposée à toutes les classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel, de première année de CAP et de seconde professionnelle. Tous ces événements contribuent pleinement à la formation des élèves de vos classes.

Cette lettre, qui ne peut être exhaustive, est complétée par les informations et les documents qui sont régulièrement mis en ligne sur le site disciplinaire académique. Ce site, dont la nouvelle version sera finalisée prochainement, peut être enrichi par des ressources dont vous êtes les auteurs et que vous pouvez m'adresser par courrier électronique. Il est également destiné à mettre en avant des actions que vous conduisez au sein de vos établissements pour promouvoir nos deux disciplines et valoriser la voie professionnelle.

Plusieurs professeurs s'impliquent particulièrement dans des missions académiques, dans le tutorat de collègues, dans les formations initiale et continue, dans des groupes de travail académiques... Qu'ils en soient une nouvelle fois vivement remerciés.

Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme et vous remercie pour votre engagement au service de la réussite de tous les élèves qui vous sont confiés. Restant à votre écoute pour vous accompagner dans votre mission éducative, je vous souhaite une excellente année scolaire 2016-2017.

L'inspecteur de l'éducation nationale

Fabrice PEYROT

¹ Livret d'accueil académique (site académique) : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article225>

² Circulaire de rentrée 2016 (BOEN n°15 du 14 avril 2016) : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

³ Projet académique 2015-2019 (site académique) : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6131>

⁴ Arrêté du 8 février 2016 (BOEN n°11 du 17 mars 2016) : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99921

⁵ Arrêté du 3 mars 2016 (BOEN n°14 du 8 avril 2016) : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100573

⁶ Circulaires n°2016-053 et n°2016-055 du 29 mars 2016 (BOEN n°13 du 31 mars 2016) : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100542 et http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100538

⁷ Arrêté du 11 juillet 2016 (JORF n°0176 du 30 juillet 2016) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032948998&dateTexte=&categorieLien=id>

⁸ Arrêté du 19 juillet 2016 (JORF n°0179 du 3 août 2016) : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2016/7/19/MENE1620386A/jo/texte>

⁹ Plan académique de formation 2016-2017 : <http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/recherche.php>